

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : IGLOO[®]
Code du produit: 060-01
UFI Code : G4YM-H0HQ-9M0X-6VJ8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone :	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Email :	info@lifescientific.com	
Web :	www.lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848,
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Lésions/Irritation oculaire	Catégorie 2	H319 (Eye Irrit. 2)
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351 (Carc. 2)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	H361fd (Repr. 2)
Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400 (Aquatic Acute Cat 1)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 2	H411 (Aquatic Chronic Cat 2)

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets..

2.3. Autres dangers

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.
EUH208 Contient Cymoxanil, Folpet. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	N° CAS	N° EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% P/P)
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	254-320-2	Eye Dam. 1, H318	50
Folpel	133-07-3	205-088-6	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	25
Cymoxanil	57966-95-7	261-043-0	Repr. 2, H361fd Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	4

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de troubles ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'ingestion:

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Anti-Poison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux:

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles, si présentes, continuer à rincer l'œil. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux:	Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, mousse ou le dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies:	Utiliser de la mousse extinctrice résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau direct, qui peut disperser ou propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:	Oxyde de carbone (CO)
	Oxydes d'azote (NOx)
	Oxydes de phosphore
	Oxydes de soufre
	Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et d'un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Information supplémentaire	Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
----------------------------	---

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, section 8.

Informations concernant l'élimination, section 13.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Éviter la formation de poussière. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Emballage: Conserver dans le conteneur original.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Les limites d'exposition:

Composant	Limite(s) d'exposition	Type de valeurs	Source
Folpel	0.1 mg/m ³	TWA	Fournisseur
Fosétyl Aluminium	5 mg/m ³	TWA	Fournisseur

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection de la peau et du Corps :

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 doit être portée

Protection des mains :

Utiliser des gants en nitrile ou autres gants résistant aux produits chimiques appropriés. Les gants devraient être changés dès que l'on suspecte qu'ils sont percés.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme Gants de protection conformes à	EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) à EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) and EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C)

Protection des yeux :

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Mesures d'hygiène :

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses.
Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Informations générales

Etat Physique :	Solide/Granulé
Couleur :	Beige
Odeur :	Faible, caractéristique

Propriétés physico-chimiques :

pH (10g/l à 23 °C):	3.0 – 4.0 (à 1% eau désionisée)
Point d'éclair (°C):	Non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux):	Le produit n'est pas facilement inflammable.
Température d'auto-inflammation (°C):	395

Masse volumique apparente:	0.60 – 0.70 g/ml (non tassé)
Hydrosolubilité:	Dispersable
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant

Log P octanol / eau (à 20 °C):	Fosétyl Aluminium: -2,1
	Folpet: 3,017
	Cymoxanil: 0,67

9.2. Autres informations
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres Caractéristiques de sécurité

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1. Réactivité

Peut s'auto-échauffer en cas de stockage en masse à température élevée.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

DL₅₀ orale rat: >2000 mg/kg
DL₅₀ cutanée rat: >2000 mg/kg

Irritation des yeux (lapin): Irritant
Irritation de la peau (lapin): Non irritant
Sensibilisation (cochon d'Inde): Non sensibilisant

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.
Folpet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.
Cymoxanil : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Sang, thymus.

Evaluation de la mutagénèse

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.
Folpet : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.
Cymoxanil : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
Folpet : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Duodénum. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs n'est pas applicable aux faibles niveaux d'exposition d'une utilisation normale. Folpet : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat.
Cymoxanil : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.
Folpet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.
Cymoxanil : Cette substance a provoqué baisse du nombre de spermatozoïdes chez les rats mâles aux hautes doses, une taille réduite de la portée et faible poids corporel des petits.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.
Folpet : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.
Cymoxanil : Cette substance a provoqué une fréquence accrue de malformations non spécifiques, une incidence accrue de variations.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

CL₅₀ *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel) (96 h): 0.304 mg/L
CE₅₀ *Daphnia magna* (Grande daphnie) (48 h): 3.9 mg/L

NOEC *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel) (90 jr): 0.044 mg/l
CE₅₀ *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte) (72h): 12.6 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Fosétyl Aluminium: Rapidement biodégradable, Koc: 0,1
Folpet: Rapidement biodégradable, Koc: 304
Cymoxanil: Pas rapidement biodégradable, Koc: 43,6

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fosétyl Aluminium: Ne montre pas de bioaccumulation.
Folpet: Ne montre pas de bioaccumulation. Facteur de bioconcentration (FBC) 1,8
Cymoxanil: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Fosétyl Aluminium: Extrêmement mobile dans le sol
Folpet: Modérément mobile dans le sol
Cymoxanil: Mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés :

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique de produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets :

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU :

3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FOLPET MELANGE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Exempté de la classe 4.2 si transporté dans des emballages inférieurs à 3 m³ (ADR / IMDG / IATA).

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 3.

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)
Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Informations supplémentaires :

Texte complet des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

IGLOO® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première version: 05.09.2016

Date de la version actuelle 28/10/2022

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.